

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Isabelle Audet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/152bcf4be0e66e752e5f3337>

Date d'obtention : 2022-04-07 15:18:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Mettre à l'aise la personne rencontrée et expliquer la façon de procéder.
2. Grille d'évaluation, dresser un portrait de la situation.
3. Rencontrer et valider les infos des témoins de l'incident.
4. Rencontrer l'investigateur, évaluation des intentions du jeune. (police, direction, parents)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a énormément de travail à faire. A certains moments j'aurais réagi plus rapidement (situation 3, je n'aurais pas rencontré Arianne et Christelle, à mon avis les preuves étaient évidentes sans ça). Les protocoles sont très bien faits.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de confisquer le cellulaire, cela risque de faire beaucoup de vague. Dans le meilleur des mondes le policier devrait en prendre possession lui-même. Mais je comprends que l'élève ne doit pas effacer les preuves.